Notice du document CERFA N° 15108*02
Demande de correction a posteriori des données du journal de pêche sous format électronique ou papier (dont la télé-déclaration)
Version du 01/09/2022

Les demandes de corrections a posteriori portent sur les corrections demandées par les professionnels pour des données de pêche déjà transmises et intégrées dans le système d'information des pêches maritimes et de l'aquaculture (SIPA).

Toute demande de correction a posteriori des données du journal de pêche doit être réalisée en complétant un CERFA. Cette demande est ensuite transmise à la DML du port d'immatriculation via, le cas échéant, l'OP de rattachement du navire. **La correction ne pourra être prise en compte qu'après validation de la DML.**

Pour que les données puissent être correctement corrigées, la demande doit comporter les informations suivantes :

	Pour les journaux de pêche sous format électronique	**Pour les journaux de pêche sous format papier (dont la télé-déclaration)**
Informations sur le demandeur	Nom prénom et e-mail du demandeur Nom et CFR du navire concerné Quartier d'immatriculation du navire	
Informations sur la correction à apporter	○ Numéro de l'obligation déclarative à corriger ○ Type de déclaration (FAR, LAN…) ○ Champ concerné par la modification (poids, nombre de poissons capturés, présentation, zone de capture…) ○ Espèces concernées par la modification (ex SWO, ALB, PIL…) ○ Valeurs à remplacer *(ex : 123 kg : remplace 456kg*) ATTENTION : Dans le cas où une déclaration à corriger comporte plusieurs captures d'une même espèce, il faut préciser un facteur de différenciation pour repérer la donnée à corriger (*ex : la présentation*).	○ Numéro du journal ou fiche de pêche ○ Date de la marée ○ Type de déclaration à modifier ○ Champ concerné par la modification (poids, nombre de poissons capturés, présentation, zone de capture…) ○ Espèces concernées par la modification (ex SWO, ALB, PIL…) ○ Valeurs à remplacer *(ex : 123 kg : remplace 456kg*) **A ajouter par la DML** ○ Numéro de l'obligation déclarative suite à sa saisie dans le SIPA.

Exemples :

A ne pas faire :

Pas de facteur de différenciation entre les espèces (dans la déclaration plusieurs champs correspondent à chaque espèce). Pas d'information claire sur les corrections à faire.

	Corrections à faire	%	LAN	VENTE
ANF	572	9%	5742,1	6314
BLI	-78	-9%	943,1	866
BSF	-43	-32%	180,4	137
CMO	29	3%	907,2	936
HKE	32	4%	820,5	853
LEZ	-22	-8%	282,6	261
LIN	37	34%	71,1	109

L'idéal :

Ici il y a toutes les informations nécessaires à la correction. Les valeurs à corriger sont mises en avant et ayant toutes les informations pour chaque espèce, la différenciation est facilitée.

1er message ():erreur d'estime de poids nets des espèces capturées

Espèce	Poids vif(kg)	Nb poissons	Poids net (kg)	Etat	Présentation	Conditionnement	Facteur conversion	Moyen	Zone
SWO-Espadon	281,65	6	215,00	FRE	GUH	BLC	1,31	EST	51,7-REU···
YFT-Albacore	60,50	1	55,00	FRE	GUT	BLC	1,10	EST	51,7-REU···
ALB-Germon	44,40	2	40,00	FRE	GUT	BLC	1,11	EST	51,7-REU···

Numéro de marée : Date début marée : 29/08/2020 Date fin marée : 04/09/2020

Numéro du message : Type de déclaration(s) ERS concernée(s) : FAR

Date et heure de l'événement (UTC) : 30/08/2020 13:00

Descriptif détaillé : Correction des poids nets et par conséquent des poids vifs suite à une erreur d'estime a bord

Espèce	Poids vif(kg)	Nb poissons	Poids net (kg)	Etat	Présentation	Conditionnement	Facteur conversion		Zone
SWO-Espadon	297,37	6	227,00	FRE	GUH	BLC	1,31	EST	51,7-REU···
YFT-Albacore	66,00	1	60,00	FRE	GUT	BLC	1,10	EST	51,7-REU···
ALB-Germon	46,62	2	42,00	FRE	GUT	BLC	1,11	EST	51,7-REU···

Suffisant :

Chaque espèce n'apparaît qu'une fois dans la déclaration et pour chaque espèce nous avons le poids précédent. De cette façon, si une espèce apparait deux fois, le champ à corriger est simple à trouver.

Les poids suivant corrigent la déclaration d'origine :

YFT= 242433kg
SKJ= 330508kg
ALB= 0 kg (remplace 19022 kg)
BET= 19022 kg (remplace 0 kg)